

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Communication	: contact@mupras.com
Praticien en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La mutuelle garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

10503

Société :

83821

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

A GOUTI DRISS

Date de naissance :

26/02/1963

Adresse :

Hambel

Tél. :

05 22 49 92 77

Total des frais engagés :

417,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed LAKLAZCH  
Médecin Généraliste  
Hay Lamia B. Jorf - N° 2 bis  
Hay Mohammadi Casablanca  
Tél: 05 22 62 81 38

Cachet du médecin :

10/09/2021

Date de consultation :

9-AOUTI DRISS

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HF digsthve + myalgies

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/03/2023	7	150,00	Dr.Ahmed I AKLALECH Médecine Générale Hay Lamia Bldg 6 - N°2 bis Hay Mohammadi-Cazablinica Tél:05 22 62 81 38	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/09/2021	257.6

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création remonté adionction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates the H-D-B coordinate system. The vertical axis is labeled 'H' at the top, the horizontal axis is labeled 'D' on the left, and the diagonal axis is labeled 'B' at the bottom. Eight points, each consisting of a small circle with a number, are arranged along these axes. Point 1 is at the top of the H-axis. Points 2 and 3 are on the D-axis, with 2 above 3. Points 4 and 5 are on the B-axis, with 4 to the left of 5. Points 6, 7, and 8 are located in the lower quadrants: 6 is below and to the left of 5, 7 is below and to the right of 5, and 8 is below and to the left of 6.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

DOCTEUR AHMED LAKLALECH  
Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis, Hay Mohammedi.  
Aïn Sebâa - Casablanca

Tél.: (0) 522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش  
الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدى  
عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le : 10/09/2021  
الدار البيضاء في

Y-AOUNI DRISS

شوك

1/

DUSPATAIN 200g

4x3

18-3

2/

Roxit 200

2x3xAn

67.3/

ult nedan 25 Lech

70.7/

180g -

4/

SOLAM 30g je14g

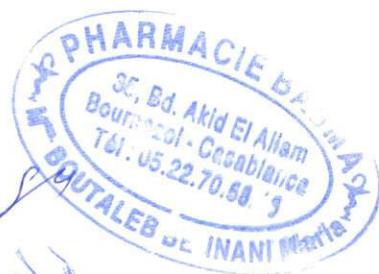
181/lesen

D. Ahmed Laklaelech  
Médecin Généraliste

Hay Lamia, Blok 6 N° 2 Bis

Hay Mohammedi-Casablanca

Tél: 05 22 62 81 38



M. -

5/ VITAMIN VM freq (2m)  
288? 22  
 S 267-69

2x, - A/H  
 SV

Dr. Ahmed BOUTALEB  
 Médecin Généraliste  
 Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis  
 Hay Mohammadi-Casablanca  
 Tel: 05 22 62 81 38

DUSPATALIN 200MG  
 GELU B20  
 LOT : 20E005  
 PER : 05.2022  
 P.P.V : 54DH00  
  
 6 118000 010531

LOT 20003  
 PER 26/23  
 PPV 70DH70



C50560



Lot: 6365      Fab: 05/21      EXP.: 05/24  
 مودعه      صنع      صالح لغاية  
 BIOCODEX MAROC PPV 67.00 DH

PPV

PPV

LOT

LOT

PER

PER

28,00

28,00

ROXID®  
Nifuroxazide 200 mg  
boîte de 18 gélules

P.P.V. : 18,30 DH

  
 6 118000 190851